

Règlements et autres textes réglementaires

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LES MANDATS DÉLIVRÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles deux exemplaires d'un rapport concernant les mandats délivrés en vertu de la loi sur les secrets officiels pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1975, en vertu du paragraphe 5 de l'article 16 de ladite loi modifiée par le chapitre 30, Statuts du Canada, 1973-1974.

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LES AUTORISATIONS ET LES INTERCEPTIONS EN VERTU DU CODE CRIMINEL

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): En outre, monsieur l'Orateur, je voudrais déposer dans les deux langues officielles deux exemplaires d'un rapport concernant les autorisations et les interceptions, en vertu du Code criminel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1975, aux termes de l'article 178.22 dudit Code modifié par le chapitre 50, Statuts du Canada, 1973-1974.

* * *

LE DIRECTEUR DE LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE RENVOI DE L'ACCORD DE L'IRVING PULP AND PAPER

L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer à la Chambre dans les deux langues officielles deux exemplaires du rapport du directeur sur le renvoi de l'accord de l'Irving Pulp and Paper.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE DÉPÔT DES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX DROITS D'EXPLOITATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, les principes directeurs ayant trait à l'acquisition de participation à des droits d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz. Les présents principes directeurs seront émis en application des dispositions du paragraphe 4(2) de la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

* * *

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'ADOPTION DU 7^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de cette motion. Étant donné le grand enthousiasme que les députés, y compris les ministériels, ont montré pour le principe d'une plus grande accessibilité aux affaires de l'État, et qui a donné lieu hier à l'adoption de la motion inscrite au nom du député de Halifax-East Hants; on pourrait peut-être tenir la présente motion pour fusionner avec l'autre et par conséquent la retirer. Le député de Halifax-East Hants a dit qu'il serait prêt à retirer cette motion.

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 3232, 3691, 3700 et 3932.

[Texte]

LES PRÊTS AUX PROVINCES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question n^o 3232—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ou de la mesure législative antérieure et par province, combien de prêts ont été a) demandés, b) accordés annuellement, de 1970 à ce jour et quel était leur montant total?

2. Pour les mêmes années, combien de prêts ont été accordés, par province, dans les localités de a) 500,000 habitants ou davantage, b) 100,000 à 500,000, c) 50,000 à 100,000, d) 10,000 à 50,000, e) 5,000 à 10,000, f) moins de 5,000 habitants?

3. Quel est a) le montant global, b) le nombre total des prêts accordés à chaque établissement bancaire pouvant se prévaloir de cette mesure législative?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): 1. a) Les demandes de prêts aux termes de ce programme doivent être faites auprès d'une banque à charte ou de tout autre prêteur désigné. Le ministre ne dispose d'aucun rapport indiquant le nombre de demandes présentées à ces établissements.

b) Année	Nombre	\$(000)
1970	1367	13,772
1971	2129	22,269
1972	2846	28,328
1973	3076	31,644
1974	2820	32,383
1975 (jusqu'au 30 sept.)	3161	46,528